

## Association des riverains pour la protection du Lac Croche de Sainte-Thècle

### CAPSULE d'INFORMATION ( #7)



### Le réaménagement de votre bande riveraine...

Tous les riverains doivent **revégétaliser leur bande riveraine afin de préserver la santé de notre lac** et aussi pour respecter la réglementation municipale.

La revégétalisation de la bande riveraine consiste à **planter des végétaux diversifiés pour redonner un aspect naturel**. Il est préférable d'incorporer **les trois strates de végétation**:

1. **les herbacées** : vivaces, fougères, graminées, ils sont de faible hauteur à maturité et servent de couverture du sol pour un effet anti-ruissellement
2. **les arbustes** : à maturité, ils peuvent atteindre généralement entre 1 et 3 mètres de hauteur et servent à stabiliser le sol contre l'érosion
3. **les arbres** : ayant plus de 7 mètres de hauteur à maturité, ils servent à la stabilité du sol et aussi à créer de l'ombrage en bordure du littoral

Afin d'assurer la survie des plantations et d'en diminuer l'entretien, il est impératif de choisir des **plantes indigènes qui seront plus résistantes** car mieux adaptées.

Avant de choisir les plants, il faut **évaluer votre environnement** :

- quels sont les végétaux existants ?
- dans quelle zone de rusticité, sommes-nous ?
- quel type de sol avons-nous ? quelle est l'humidité du sol ?
- quel est l'ensoleillement sur la bande riveraine ?

Après cet exercice, vous pourrez choisir les plants pour chaque portion de votre bande riveraine. Sur internet, vous trouverez des tableaux descriptifs des végétaux pour faciliter vos choix. Votre pépiniériste pourra également vous seconder. **L'important, c'est la diversité de vos végétaux.**

Un autre aspect à considérer, c'est la hauteur des différentes plantations. En choisissant judicieusement la disposition de vos arbustes et de vos arbres, vous pourrez conserver une vue sur le lac. Dans cette ouverture qui se nomme **la fenêtre verte**, vous pouvez avoir un accès au lac.

La réglementation permet de vous garder un passage vers le lac qui varie en largeur selon la pente de votre terrain. Il est préférable que votre sentier soit à angle par rapport au lac afin de ralentir les eaux de ruissellement. Pour plus de détails, veuillez vous référer au règlement municipal.

**Il est interdit d'utiliser tout fertilisant dans la bande riveraine.** Pour les techniques de plantation et la configuration à adopter, votre pépiniériste ou plusieurs sites internet sauront vous guider.

« Un lac en Santé, pour un investissement PROTÉGÉ ! »